



Les parlementaires du Bas-Rhin

Monsieur le Directeur Général
Agence Régionale de Santé
Grand Est
3, Boulevard Joffre
CS 80071
54036 NANCY CEDEX

Le mardi 27 mars 2018

Monsieur le Directeur Général,

Alors que Madame la Ministre des Solidarités et de la Santé vient de reconnaître publiquement, il y a quelques jours, que la psychiatrie est en « souffrance » et qu'elle est « une discipline d'avenir », nous attirons solennellement votre attention sur la situation, à nos yeux, vraiment préoccupante des établissements publics en santé mentale de notre département et des projets d'évolution esquissés de cette offre dans le nouveau projet régional de santé. Il était important que nous nous saisissions de cette problématique au vu des travaux de l'AdESM et des discussions qui ont eu lieu à l'initiative de l'AdESM Grand Est en date du 16 février, en lien et avec le soutien de la Conférence Régionale des Présidents de C.M.E. de psychiatrie d'Alsace et de la F.H.F. Grand Est.

En effet, les hôpitaux spécialisés en psychiatrie connaissent des difficultés financières devenues inacceptables. Malgré des années d'efforts pour optimiser l'efficacité du fonctionnement, tout en diversifiant les modalités de prise en charge des patients et en améliorant leur qualité, en renforçant les missions auprès de la population, notamment en poursuivant une politique extra-hospitalière déjà dynamique, comme exigé par les orientations stratégiques de la tutelle, les moyens budgétaires alloués s'avèrent aujourd'hui insuffisants.

Cela est d'autant plus grave que, structurellement, notre territoire est sous doté depuis de nombreuses années, comme le confirme l'étude de l'AdESM qui vous a été transmise, par ailleurs.

La problématique de démographie médicale particulièrement prégnante pour la pédopsychiatrie, vient s'ajouter aux conditions de travail de plus en plus rudes de l'ensemble des professionnels notamment des soignants, contraintes essentiellement en raison d'allocations budgétaires chaque année plus limitées.

Celles-ci, et notamment celle de 2017, ne permettent pas de faire face aux besoins réels et conduisent les établissements à réduire toujours davantage les effectifs en intra, voire extra-hospitaliers.

Dans ce contexte, le travail engagé par l'ARS sur la « péréquation financière DAF psychiatrie » en région, interpelle lui aussi.

Même si une prochaine rencontre est, enfin, programmée en partenariat avec la FHF GE, il nous faut insister sur la répartition des crédits DAF pour l'exercice 2017 qui n'a pas été comprise, malgré l'organisation préalable de deux réunions de discussion, par vos soins.

A ce titre, nous vous demandons, en complémentarité d'un travail au sein de ce groupe en partenariat avec les représentants des établissements concernés, de rendre publique cette répartition 2017, établissements par établissements, en détaillant aussi la ventilation du reliquat de DAF en fin d'année dernière.

En qualité d'élus, nous souhaitons instamment attirer votre attention sur la nécessité de garantir une répartition des moyens plus légitimes, à moyen terme, au plan national, régional et local, mais également la nécessité absolue de trouver des solutions appropriées dès la notification des EPRD de 2018, en Alsace, et tout particulièrement dans le Bas-Rhin.

Par ailleurs, le document du schéma régional de santé 2018-2022 mis en consultation publique à compter du 15 février dernier, pour notre zone d'implantation N°10 Nord Alsace, envisage des autorisations complémentaires en psychiatrie générale tant en hospitalisation complète qu'en alternatives à l'hospitalisation (centre de crise et un centre de post cure), mais aussi en psychiatrie infanto-juvénile (hospitalisation de jour).

Nous souhaitons que ces implantations supplémentaires, - privées, comme vous l'avez d'ores et déjà annoncé, se fassent en coordination et complémentarité avec l'offre de santé mentale publique, sans interférer avec les activités et spécificités existantes ou celles à venir, telles qu'identifiées dans la filière Psychiatrie et santé mentale du GHT 10 Basse-Alsace Sud-Moselle.

A cet égard, nous citerons le nouvel hôpital de Cronembourg de l'EPSAN, la mise en place d'une unité d'urgence et de crise pour adultes et adolescents aux HUS, l'extension de l'unité d'hospitalisation pour adolescents aux HUS, la mise en place d'une équipe mobile et unité d'hospitalisation pour adolescents et jeunes adultes sur le site du centre hospitalier d'Erstein.

Si des besoins de santé de la population n'étaient pas satisfaits, ce qui n'apparaît toujours pas dans le chapitre diagnostic (de la version de février 2018, du PRS mis en concertation), la psychiatrie publique doit pouvoir se positionner dans les mêmes conditions que les opérateurs privés.

Compte tenu de la situation alarmante et des problèmes majeurs relevés qui nécessitent des réponses dès la campagne budgétaire 2018, nous souhaitons pouvoir bénéficier de vraies garanties et sollicitons auprès de vous une rencontre afin de pouvoir échanger à la fois sur la situation intenable des établissements publics spécialisés, le futur PRS et l'avenir de l'offre d'hospitalisation psychiatrique publique sur le territoire du Bas-Rhin.

Dans l'attente, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Directeur Général, l'expression de nos salutations distinguées.

Les Parlementaires du département du Bas-Rhin



Fabienne KELLER, Sénatrice



Claude KERN, Sénateur



Jacques BIGOT, Sénateur



André REICHARDT, Sénateur



Guy-Dominique KENNEL, Sénateur



Vincent THIEBAUT, Député



Sylvain WASERMAN, Député



Laurent FURST, Député



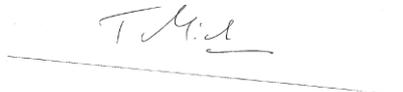
Patrick HETZEL, Député



Bruno STUDER, Député



Antoine HERT, Député



Thierry MICHELS, Député



Martine WONNER, Députée